

**« Mieux vaut prendre  
le changement  
par la main avant  
qu'il ne nous prenne  
par la gorge. »**

Winston Churchill

Grille unique, Rémunérations, Temps de Travail :

# le grand chambardement !

La Convention Collective de la Métallurgie  
est en cours de refonte complète...

Ces négociations peuvent profondément bouleverser vos habitudes, vos choix, vos carrières.

**La CFE-CGC**  
**est en première ligne pour**  
**défendre vos intérêts.**

# La réforme est en cours

## E.D.C.M. C'est quoi au juste ?

Il s'agit de l'**Evolution du Dispositif Conventionnel de la Métallurgie, autrement dit la refonte de notre Convention Collective**. Obsolète face aux nouveaux métiers et nouveaux modes de travail. Elle est en cours de renégociation entre l'organisation syndicale patronale (UIMM) et les 4 organisations syndicales représentatives au niveau de la branche (CFE-CGC, CFDT, CGT, Force Ouvrière).

**1<sup>re</sup> organisation syndicale dans la métallurgie chez les Administratifs, Techniciens, Agents de Maîtrise, Ingénieurs et Cadres (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Collèges)**, la **CFE-CGC** est un acteur-clé de cette refonte. Vos élus CFE-CGC suivent en temps réel l'avancée des travaux débutés il y a plus de deux ans, et se forment pour anticiper l'éventuelle application de cette nouvelle Convention Collective dès 2020.

## Et concrètement, ça change quoi pour vous ?

**Toutes les classifications seront regroupées dans une grille unique, du compagnon au cadre supérieur.** Dorénavant, notre coefficient dépendra uniquement du poste occupé, qui sera évalué selon 6 critères (complexité, connaissances, autonomie, contribution, encadrement/coopération et communication). Cette évaluation sera réalisée par l'entreprise mais, vos élus CFE-CGC, qui connaissent vos métiers et les critères de cotation, veilleront à intervenir en cas de litige.

Un niveau de salaire minimal et des avantages (primes, prévoyance, régimes horaires...) seront associés à chaque échelon de la nouvelle grille.

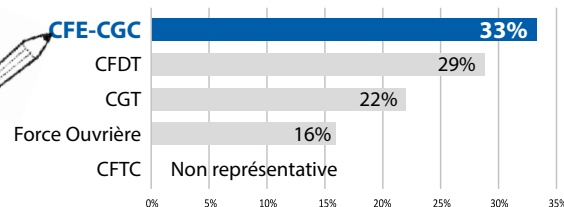
**Attention !** Les ordonnances Macron changent la donne. Désormais les accords d'entreprise peuvent aboutir à des dispositions **plus intéressantes... ou moins** (temps de travail, ancienneté...).

**Il est donc nécessaire d'avoir des partenaires sociaux FORTS.**

**POUR VOUS  
AVEC VOUS  
PARTOUT**



Audience branche Métallurgie  
métiers des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> collèges



## Et demain ?

Suite à la refonte de la Convention Collective, Airbus voudra renégocier l'ensemble des accords société : salaires, congés, jours d'ancienneté, temps de travail...

**Il y a une volonté évidente de tout remettre à plat.**

La CFE-CGC constate que le système actuel de rémunération n'est pas satisfaisant (primes, bonus, intéressement, participation...). **Il est indispensable de rebâtir un modèle simple, efficace, cohérent, juste et équitable.**

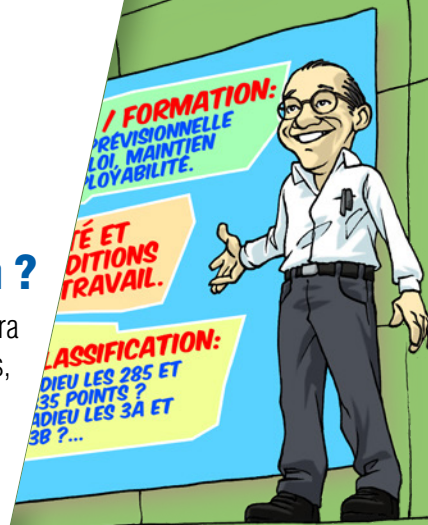
**Demain, tout sera différent. Face au grand chambardement annoncé, la CFE-CGC a anticipé et vous a réunis sur le sujet dès le 16 octobre 2018.**

**Lors des élections CSE, j'aurai 1 voix POUR :**

- donner du poids aux négociateurs au niveau Métallurgie,
- renforcer la représentativité de la CFE-CGC dans les négociations à venir chez Airbus,
- choisir mes élus, qui analyseront ma fiche de poste et me guideront dans mon déroulement de carrière.

**Le sujet vous concerne et nous implique**

**Pour en savoir plus :  
Nouvelle réunion  
d'information  
le jeudi  
14 novembre  
à 17h  
au restaurant A11  
avec nos  
négociateurs**



# Comité Social et Economique



# AIRBUS HELICOPTERS

Administratifs  
Techniciens  
Maîtrises  
Ingénieurs  
Cadres

Votez le 21 novembre 2019

Le + syndical

# Et demain...?

